

Succession enfant d'un premeir mariage

Par andes, le 15/01/2014 à 11:33

Bonjour, je me permets de laisser un message sur ce site parce que j'aurai besoin de conseils. Je viens de me marier sous le régime de la séparation de biens. J'ai 13 ans d'écart d'âge avec mon mari et 12 avec sa fille. Nous avons un fils en commun et auront probablement un deuxième enfant.

Nous allons acheter une maison ensemble (50% chacun).

J'ai lu qu'à la mort de mon conjoint, je pourrai bénéficier soit d'un quart en pleine propriété soit de 100 % en usufruit sur la succession. Qu'est-ce que cela signifie concrètement, par rapport à la maison par exemple?

Mon mari souhaiterais que, à sa mort, sa fille puisse bénéficier immédiatement de sa part d'héritage (sans avoir à attendre ma mort), et moi je m'interroge sur le fait que je puisse dans ce cas tout en lui reversant sa part, rester dans la maison.

J'ai aussi entendu parler d'une rente viagère, qu'est-ce que cela signifie ? Etant donnée ma situation, suis-je concernée ?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce message.

Par Muppet Show, le 15/01/2014 à 20:56

bonsoir,

petit rappel de la charte :

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]